

Au sommaire :

- **L'écoute tarnaise : appel aux bénévoles.**
- **Un comité de pilotage départemental contre la maltraitance.**
- **La maltraitance en institution : une vigilance responsable.**

éditorial

Le franchissement d'un millénaire amène de l'exceptionnel, de l'inédit, de l'effroyable : est-ce légende, mythe ou vérité historique?

L'an mil serait passé banalement. Quelques années plus tard des colporteurs, cartomanciers et chroniqueurs inventèrent "la terreur de l'an mil" en regroupant cataclysmes et calamités.

Pour le passage en l'an 2000, les prévisionnistes, nous ont trouvé un bogue lié à nos systèmes d'informations et de communications. Gageons qu'hormis des désagréments techniques, celui-ci n'aura que peu d'impact sur les personnes.

Pour le reste la vie continue avec son lot habituel de fléaux naturels et de catastrophes prévisibles. Il y a des aléas qui nous rendent humbles, dépendants.

Il y a aussi la quotidienneté de souffrances individuelles dans lesquelles on peut compter violences et maltraitance...

Si nous n'avons guère de prise directe sur les premiers si ce n'est compassion et solidarité, les seconds sont à notre merci ... à la merci de notre sensibilité, de notre volonté, de notre humanisme.

Xavier Emmanuelli écrivait : "L'humanisme né des droits de l'homme, après avoir exploré la liberté et l'égalité doit s'ouvrir enfin sur la fraternité."

Plus qu'un vœu, c'est un appel : Faisons ensemble de l'an 2000, le début d'une ère de fraternité.

Le Président, Jacques PINEAU

appel aux bénévoles

Afin de se donner tous les moyens pour traiter avec efficacité les demandes en cours et à venir, le lancement du numéro d'appel départemental a été retardé d'un mois.

Pour mettre à profit ce délai, les bénévoles qui constituent à ce jour l'association attendent les renforts humains nécessaires pour compléter l'antenne existante et la rendre encore plus opérante.

Toutes les compétences seront les bienvenues.

Vous avez des qualités d'écoute, vous avez travaillé dans le secteur social, vous pouvez investir quelques heures de votre temps par semaine?

Vous connaissez des personnes que cela intéresserait?

Alors n'hésitez pas à venir rejoindre l'association ou à la faire connaître.

... suite... du vers 5



Appel reçu

Une résidente, d'une maison de retraite du département, a des difficultés, après une chute, à se déplacer.

Elle se fait "disputer" et son comportement change. «...depuis quelques jours, votre mère se jette par terre ...» dira-t-on même à l'un de ses enfants

sans autre explication.

C'est sur la demande insistante de son fils qu'il lui sera fait un examen radiologique qui révélera une fracture de la cheville.

« Le personnel lui parlait durement en lui reprochant de se laisser aller. Pourtant ce n'était pas de sa faute! »

Témoigner n'est pas juger.

Etre témoin d'une situation que notre conscience réprovoque provoque des réactions diverses.

Pour les uns, réagir sera une attitude naturelle. Mais pour d'autres, il leur sera pénible de surmonter cette difficulté en se posant des questions comme :

« ai-je le droit de dénoncer? quelles seront les suites si je dis quelque chose? est-ce que cela ne risque pas de porter préjudice à la personne pour qui je veux intervenir? »

Témoigner n'est pas juger ni même dénoncer. Rappporter ce qu'on a vu ou entendu n'est pas prendre partie ou porter un jugement. Au contraire! C'est seulement transmettre aux personnes compétentes ce que la personne elle-même souhaiterait dire si elle en avait la possibilité.

Ce sont eux qui jugeront ce qu'il y aura lieu de faire, en toute justice.

Mais en gardant le silence, nous prenons finalement partie contre la victime.

Maltraitance en institution, une vigilance responsable.

Un des risques en institution est la banalisation des situations et le refus de se remettre en question : ainsi, les nombreuses difficultés rencontrées, les échecs ou même les erreurs sont souvent attribués aux patients eux-mêmes et pourquoi pas, à leur «agressivité».

... suite... du vers 5

la lettre d'alma 81

a pour objectif de faciliter la communication. Ses colonnes sont ouvertes à toute personne désireuse de s'exprimer.

Cette lettre n° 2 a été diffusée auprès des institutions et organismes concernés par la maltraitance

PROCHAINE PARUTION : MARS 2000

appel aux bénévoles (suite) :

Alma 81 a pour mission de mettre en place un numéro d'appel départemental concernant la maltraitance de la personne âgée vulnérable.

devenir "écoutant" : un temps de permanence et un temps de travail en équipe

Les écoutants sont bénévoles et adhérents de l'association. Ils restent anonymes et s'engagent à respecter la confidentialité des appels. Le temps de permanence par écoutant est définie une fois l'équipe constituée en fonction des permanences établies.

Deux personnes sont à la réception des appels et prennent des notes sur les fiches préétablies par ALMA et le protocole départemental.

L'engagement à l'écoute sous-entend une entière disponibilité pendant les vacances et le respect des règles établies.

Les appels ou courriers reçus sont traités au cours de réunion de concertation où les écoutants sont invités à exposer les cas sous X.

La décision de l'orientation de la conduite à tenir est sous la responsabilité du coordinateur après concertation avec l'ensemble de l'équipe. Le choix de l'action à entreprendre se fait avec l'accord du président.

Les actions conduites par l'association sont sous sa seule responsabilité.

être coordinateur ou coordinatrice implique un temps de travail en équipe et une bonne connaissance des dossiers.

Le coordinateur (ou coordinatrice), par son expérience, permet de conduire le travail de groupe et, soit traite le dossier directement, soit se met en contact avec la référente qui doit se saisir de l'affaire.

Mais l'antenne d'Alma ne pourra être vraiment efficace que si son numéro est à la portée de tous les utilisateurs potentiels.

Outre une campagne d'information et de communication qui sera réalisée au lancement du numéro départemental, il sera nécessaire d'avoir des adhérents de proximité répartis sur l'ensemble du département pour faire connaître le numéro dans les établissements, diffuser *La Lettre d'Alma*, etc. La liste est longue de tout ce qu'il y a à faire.

N'attendez pas, vous trouverez certainement un créneau utile!



être écoutant, c'est écouter sans se laisser distraire!

ALMA 81 est une Association déclarée à but non lucratif :

article 2 :

Cette association a pour objet de contribuer à la protection de la personne âgée vulnérable :

- par une écoute et un suivi des victimes de la maltraitance à domicile ou en institution.

- par des actions de recherche, d'information et de sensibilisation pour prévenir la maltraitance.

article 4 :

L'association ALMA 81 est fédérée à ALMA, association nationale, dont le siège social est à Grenoble.

vie associative

calendrier

▲ Au siège de l'association et en présence de Mme Sylvette Fabre-Iversenc du CODERPA et de Mme Anne-Marie Roquelleure de la DS 81, le **vendredi 10 Décembre**, les premiers bénévoles se sont réunis avec les membres du bureau.

Afin de constituer une équipe d'écouter suffisamment nombreuse pour permettre une répartition des permanences qui ne soit pas trop contraignante, des dispositions ont été prises pour lancer un appel auprès des associations et des organisations.

▲ Les trois journées de formation des écoutants se dérouleront les **2, 3 et 4 Février 2000 à ALBI**.

Cette formation gratuite est adressée aux bénévoles participant au Comité d'écoute.

Les frais engagés pour ces journées ainsi que ceux des repas pris sur place et à la charge de l'association nécessitent une inscription engageant les participants.

Un Comité de Pilotage Départemental pour conduire une volonté commune.

Conjointement aux journées de réflexion en vue des États Généraux de la Santé, une première réunion organisée par Alma 81 pour constituer le Comité de Pilotage s'est déroulée le 28 Octobre à Réalmont.

Elle a réuni l'ensemble des institutions départementales, les organisations représentatives, les organismes et associations concernés.

Cette première réunion a permis l'expression d'une réelle prise de conscience du problème de la maltraitance.

Ce Comité de Pilotage Départemental, présidé par un conseiller général, aura pour mission de conduire une volonté commune d'agir pour protéger la personne âgée vulnérable: il serait chargé d'une analyse et d'une étude sur la maltraitance dans le Tarn et du suivi des actions mises en place. Il sera secondé par un Comité Technique regroupant les différents secteurs professionnels pouvant contribuer à donner des réponses spécifiques aux dossiers qui lui sera soumis.

Les différents travailleurs sociaux seront en liaison directe avec Alma par l'intermédiaire d'une personne référente à la Direction de la Solidarité. Un seul et même protocole permettra à l'ensemble des acteurs à coordonner leurs actions*.

Alma 81 garde la mission de mettre un numéro d'appel départemental au service du public et de constituer les dossiers. Le cas échéant, ils seront transmis aux services compétents, par les référents coordinateurs.

*Ce protocole, à valider, ne prend en compte que les cas de maltraitance à domicile.

Maltraitance en institution, (suite).

Cette attitude conduit inévitablement à la maltraitance institutionnelle que rien ne semble pouvoir changer : négligences des soins, comportements verbaux irrespectueux, abus de pouvoir, rudolement, gifles, etc...

Pourtant dans tout établissement accueillant des personnes dépendantes, une vigilance responsable accrue devrait être effective auprès de l'ensemble du personnel. Il ne suffit pas d'être à l'écoute de ce qui se dit tout haut mais plutôt d'aller entendre et voir ce qui se dit et se fait tout bas.